

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL DU 3^e ARRONDISSEMENT
DU 15 MARS 2022 – Conseil municipal du 23 mars 2022

- CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022
- Approbation du procès-verbal de la séance du 07 février 2022

I – Rapports

1. 3785 – « Lyon en transition(s) » - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2021
RAPPORTEURE : V. DUBOIS-BERTRAND
2. 3755 – Avis relatif au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise
RAPPORTEURE : V. DUBOIS-BERTRAND

PROCÈS-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL DU 3^e ARRONDISSEMENT
DU 15 MARS 2022 – Conseil municipal du 31 mars 2022

I – Rapports

3. MA3 – 01 – Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit avec l'association « La Fédération des Œuvres Laïques » (FOL 69)
RAPPORTEUR : E. VIVIEN
4. 3810 – Périmètres scolaires 2022
RAPPORTEURE : M-L. FALL-GUERIN
5. 3811 – Approbation du nouveau règlement municipal relatif aux dérogations aux périmètres scolaires
RAPPORTEURE : M-L. FALL-GUERIN
6. 3802 – Approbation du règlement intérieur actualisé des accueils périscolaires municipaux
RAPPORTEUR : I. PRIN
7. 3801 – Approbation du règlement intérieur actualisé et de la tarification des accueils de loisirs municipaux extrascolaires les Ateliers de l'été 2022
RAPPORTEUR : I. PRIN
8. 3780 – Gestion du périscolaire d'écoles dans les 3^e, 6^e et 7^e arrondissements
RAPPORTEUR : I. PRIN
9. 3715 – Établissement d'accueil des jeunes enfants Montbrillant - Réaménagement intérieur et mise en conformité - 19 rue professeur Sisley à Lyon 3^e – Opération n° 03279022 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20002
RAPPORTEUR : M. GUERIN
10. 3649 – Dispositif de stationnement sur voirie dédié aux professionnels mobiles du dépannage urgent. Adaptation technique
RAPPORTEUR : M. SANCHEZ
11. 3786 – Approbation du dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de prolongement de la ligne de tramway T6 Nord Hôpitaux-Est - la Doua comprenant l'étude d'impact
RAPPORTEUR : M. SANCHEZ
12. 3782 – Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2022 dans le cadre de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des projets d'apaisement des abords d'écoles et de crèches »
RAPPORTEUR : M. SANCHEZ
13. 3741 – Lyon 3^e - Acquisition par la Ville de Lyon des lots 4 et 10 de la copropriété située 142-144 rue Antoine Charial, préemptés par la Métropole de Lyon, en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 03441 - N° inventaire 03441 C 001 et 03441 D 001 - Opération 03441002 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00012
RAPPORTEUR : A. EKINCI
14. 3739 – Lyon 3^e - Acquisition par la Ville de Lyon des lots 8 et 11 de la copropriété située 142-144 rue Antoine Charial, préemptés par la Métropole de Lyon, en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 03441 - N° inventaire 03441 F 001 et 03441 G 001 - Opération 03441003 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00012

RAPPORTEUR : A. EKINCI

15. 3730 – EI 03156, Maison du judo à Lyon 3ème, Lancement de l'opération 03156539, « Maison du Judo - Modernisation de la toiture », et affectation d'une partie de l'AP 2021-1 programme 20004

RAPPORTEUR : J. BALANDJIAN

16. 3712 – Approbation de cinq conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or

RAPPORTEUR : P. RÉCAMIER

17. 3639 – Attribution de subventions de fonctionnement à dix lieux culturels dans le domaine des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC pour un montant global de 187 000 euros. Approbation de conventions

RAPPORTEUR : P. RÉCAMIER

18. 3633 – Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association « AOA Prod » pour l'organisation du festival de science-fiction « Les Intergalactiques » du 1^{er} au 30 avril 2022

RAPPORTEUR : P. RÉCAMIER

19. 3599 – Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 - 1^{re} phase

RAPPORTEUR : P. RÉCAMIER

20. 3646 – Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captation audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 10 059,34 euros HT

RAPPORTEUR : P. RÉCAMIER

21. 3752 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 4 600 229 euros relatifs à une opération de construction de trente-cinq logements (onze PLAI et vingt-quatre PLUS) situés 17-21, rue de la métallurgie à Lyon 3^e

RAPPORTEUR : S. LATAIX

22. 3688 – Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 168 800 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles

RAPPORTEUR : S. LATAIX V. DUBOIS-BERTRAND

23. 3819 – Approbation et autorisation de signature - Convention unique Service d'accueil et d'informations des demandeurs et gestion partagée de la demande de logement social 2021-2022

RAPPORTEUR : S. LATAIX

24. 3028 – Lyon 3^e - Cession à l'euro symbolique à la Métropole de Lyon d'une emprise de terrain d'environ 616 m² située devant la bibliothèque municipale Part-Dieu en vue de sa requalification dans le cadre de la ZAC Part-Dieu - EI 03047 - N° inventaire 03047 T 001-02, 03047 T 002-01

RAPPORTEUR : B. MAES

25. Question MA3 au CM : Thématique de l'accessibilité

RAPPORTEUR : V. DUBOIS-BERTRAND

II - Questions diverses

VILLE DE LYON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DU 3^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU : 18 JANVIER 2022

SAISINE DU : 07 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHÉ LE : 19 JANVIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 12 JANVIER 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SÉANCE : 36**

PRÉSIDENT : Mme Véronique DUBOIS-BERTRAND, Maire du 3^e arrondissement de Lyon

SECRÉTAIRE : Mme Margot SANCHEZ, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Présents : Véronique DUBOIS-BERTRAND, Marion SESSIECQ, Michaël MAIRE, David CLERC, Philomène RÉCAMIER, Margot SANCHEZ, Nicolas PLANCHON, Marie VIDAL, Jacques BALANDJIAN, Amandine BARIOZ PLANCHE, Silvère LATAIX, Martine SOUVIGNET, Steven VASSELIN, Bertrand MAES, Emmanuel VIVIEN, Isabelle PRIN, Béatrice DE MONTILLE, Etienne BLANC, Thibaud ROCHE, Arthur DUVIVIER, Monique GUERIN, Goveille TANDONNET, Catherine PANASSIER.

Absents excusés : Grégory DOUCET, Marie-Loup FALL-GUERIN, Philippe PETIOT, Julie NUBLAT-FAURE, Stéphanie LEGER, Akif EKINCI, Georges KEPENEKIAN, Nouria MAHMOUDI, Hugo PATOURAUX, Carole BURILLON, Thierry RICARD, Richard BRUMM, Guy CORAZZOL.

Dépôts de pouvoirs : Grégory DOUCET, Philippe PETIOT, Julie NUBLAT-FAURE, Richard BRUMM, Guy CORAZZOL donnent pouvoir à Véronique DUBOIS-BERTRAND, Bertrand MAES, Isabelle PRIN, Goveille TANDONNET, Catherine PANASSIER pour les représenter et voter en leurs noms.

Situation de départ : le nombre de voix est de 28 (23 + 5 pouvoirs)

V. DUBOIS BERTRAND : « Il est 18 h 35, je vous propose de commencer notre conseil d'arrondissement. La séance est ouverte. »

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

V. DUBOIS BERTRAND : « En l'application de l'article L.2121-15 du CGCT, je vais vous demander de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Madame Margot SANCHEZ. Est-ce que quelqu'un s'oppose ? Toujours autant de succès. Madame SANCHEZ est donc désignée secrétaire de séance. »

- **Appel nominal**

V. DUBOIS BERTRAND : « Avant de procéder à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, la secrétaire de séance va procéder à l'appel nominal dans l'ordre du tableau issu des élections du 15 mars et 28 juin 2020.

En attendant que le souci de micro soit réglé, je vais démarrer avec juste un micro pour moi, après je pense que tout reviendra dans l'ordre.

Chers collègues, avant de démarrer ce conseil, je tenais à vous informer des actions mises en place par la mairie du 3^e suite à deux crises majeures survenues depuis notre dernier conseil. La presse s'en est fait l'écho et vous n'ignorez pas qu'un bâtiment s'est effondré route de Genas le mardi 22 février dernier. Cinq foyers y vivaient et par chance, aucune perte humaine n'est à déplorer. Cependant, ils ont tout perdu, l'immeuble est totalement détruit. Si les services de la Ville et de la Métropole ont pris en charge l'hébergement d'urgence, le relogement, les besoins de première nécessité, et je veux saluer leur implication et leur réactivité, nous avons souhaité pouvoir montrer notre soutien à ces familles qui sont nos voisins, nos voisines et qui doivent repartir de zéro. Parmi eux, une femme enceinte et des enfants vivent aujourd'hui à l'hôtel. À notre initiative, en collaboration avec LAHSo, une cagnotte a été mise en ligne jusqu'au 30 mars 2022. Le centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon prendra en charge sa distribution pour répondre au plus près des besoins de chacun d'eux en fonction de leur situation. Cette collecte est toujours en cours et chacun peut y contribuer. La mairie du 3^e arrondissement et LAHSo se sont associés pour cette organisation et je tiens à remercier sa présidente, Madame ROURE, et son directeur général, Monsieur DELAHAYE, de nous avoir permis d'avoir un cadre juridique pour l'ouverture de cette cagnotte en ligne.

L'autre crise en cours fait la une quotidienne de tous nos médias. La guerre en Ukraine, véritable agression d'un pays souverain par un autre, est une invasion inadmissible et inquiétante. Vous avez pu voir que symboliquement, la mairie du 3^e s'est parée de jaune et bleu en installant le drapeau ukrainien sur la façade de la rue Servient. En parallèle, depuis quinze jours, une collecte est mise en place en mairie du 3^e arrondissement, comme dans les autres mairies d'arrondissement. Le SDMIS vient chercher tous les mercredis les dons reçus pour les confier aux associations relais qui effectuent les convois vers la Pologne et l'Ukraine. La générosité des habitants et des habitantes du 3^e est conséquente, les dons affluent et je veux remercier chacun et chacune pour cet élan de solidarité et de générosité. À ce propos, je vous signale qu'il faut désormais éviter les dons de vêtements chauds et les denrées alimentaires qui sont en surplus, et les dons doivent privilégier essentiellement les produits d'hygiène et les trousseaux de secours aux normes de la Croix-Rouge.

Vous avez aussi sans doute constaté que notre arrondissement participe à l'accueil des personnes exilées et en transit en mettant à disposition la Halle des sports Vivier Merle. Je tiens à saluer et remercier tous les services de la Ville, mais aussi les bénévoles de la Croix-Rouge et de l'Armée du Salut qui se sont mobilisés avec rapidité et efficacité ce week-end pour l'accueil de trois-cents femmes et enfants. Comme pour les Afghans ou les Syriens, notamment, la Ville de Lyon est à la hauteur et fait preuve d'hospitalité.

Je vous propose maintenant de démarrer formellement notre ordre du jour en espérant que les micros soient de nouveau opérationnels. »

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022**

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous commençons par l'approbation des procès-verbaux des deux séances précédentes du conseil d'arrondissement. Les PV de ces séances vous ont été transmis en même temps que les rapports de ce jour. Je commence donc par mettre au vote le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est approuvé. »

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 07 février 2022**

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets à présent au vote le procès-verbal de la séance du 7 février 2022. Y a-t-il des remarques au préalable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le procès-verbal est également approuvé. »

I – Rapports

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous propose de passer maintenant à l'étude et au vote des rapports. Le premier rapport qui est le rapport 3785 concerne le rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon pour l'année 2021, « Lyon en transition(s). » Ce rapport est soumis au présent conseil d'arrondissement pour faire l'objet d'un débat. »

1. 3785 – « Lyon en transition(s) » - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2021

RAPPEURE : V. DUBOIS-BERTRAND

V. DUBOIS BERTRAND : « Mesdames, messieurs, 20 mois après l'arrivée de notre exécutif, la transition est bien engagée, il nous incombe maintenant de l'amplifier. La situation sanitaire a absorbé une part très significative de notre énergie et de nos moyens pour maintenir les activités essentielles, la cohésion sociale et la continuité des services publics. Cela ne nous a pas empêchés de donner le coup d'envoi d'une politique de transition écologique pleinement inscrite dans la justice sociale. Un engagement traduit économiquement par des ambitions inédites de notre plan pluriannuel d'investissement, comme dans notre schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Un engagement qui se lie aussi dans la signature des deux premières chartes emblématiques contre les perturbateurs endocriniens et pour la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale des bâtiments. La ville s'est mise à hauteur d'enfant : végétalisation des cours d'écoles et crèches, piétonnisation des abords, évolution de la Fête des Lumières, conseil d'arrondissement des enfants. Nos quartiers s'embellissent, en particulier grâce aux vergers et jardins de rue, les projets foisonnent. On s'en rend compte en lisant ce rapport, les transitions sont portées dans tous les projets, dans chaque service public, par chaque adjoint et par chaque arrondissement, mais elles ne pourront se faire sans les citoyens, sans les acteurs associatifs, sans le monde économique. C'est le sens des coopérations que nous avons engagées depuis notre arrivée avec toutes les parties prenantes de notre ville.

Souvenez-vous, en mars 2021, en déclarant Lyon en état d'urgence climatique, notre arrondissement et le conseil municipal amorçaient un grand virage vers la transition globale du territoire. En effet, le climat conditionne toutes nos activités économiques, sociales, démocratiques. Notre objectif, désormais, un territoire neutre en carbone dès 2030. Notre ambition est en effet de compter parmi ces territoires pionniers qui ouvrent une voie pour permettre à la planète de sortir du carbone avant 2050.

Pour nos services municipaux, le point de départ du défi est chiffré avec un total de 66 100 tonnes d'équivalent CO² émises en 2019 et le cap est pris puisque de 2010 à 2019, en dehors de nos grands événements, alors que le nombre d'habitants et d'équipements a augmenté, les émissions de ce périmètre ont déjà chuté de -31 %. Pour ce premier résultat encourageant, chiffré en 2019, je veux rendre hommage aux équipes et aux exécutifs précédents. Et nous savons pouvoir compter sur nos agents et nos élus pour aller désormais beaucoup plus loin, mais il faut rappeler que les services et équipements municipaux émettent seulement 5 % des émissions du territoire. L'essentiel provient des logements, des déplacements, des achats et des consommations des Lyonnais et des Lyonnaises.

Notre premier enjeu est donc de tisser des coopérations avec la population et toutes les parties prenantes publiques et privées pour une transition dans la justice sociale qui rende chaque personne actrice de la construction d'un futur meilleur. Saluons ensemble le travail de tous les agents qui portent dans un contexte sanitaire difficile au quotidien toutes les actions présentées ici ainsi que la mission de transition écologique et son réseau pour la réalisation de ce rapport qui donne bien à voir la globalité de notre approche de transition écologique et inspirera d'autres projets à Lyon et ailleurs. Je vous remercie donc de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport annuel 2021 sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon, « Lyon en transition(s) ». Est-ce qu'il y a des remarques, des demandes d'intervention ? Monsieur BALANDJIAN, est-ce que votre micro fonctionne, sinon, je vous passe le mien ?»

J. BALANDJIAN : « Oui. Madame la Maire, mes chers collègues, chères Lyonnaises, chers Lyonnais, je suis heureux de pouvoir m'exprimer sur le rapport de « Lyon en transition(s) » et je voudrais commencer par remercier les services de la Ville ainsi que Sylvain GODINOT pour la qualité, la clarté et l'intérêt de ce rapport. Il me semble en effet primordial d'être ambitieux lorsqu'il s'agit de rapporter notre action en termes de transition écologique et sociale, surtout lorsque notre majorité a pris l'engagement de faire de cette mandature la dernière pour le climat.

Notre ambition et notre engagement pour le climat, la protection de la qualité de l'air, la végétalisation et la protection de la biodiversité ont une place centrale dans ce document et je ne peux que m'en réjouir. En déclarant en mars dernier l'état d'urgence climatique, notre majorité avait déjà donné le ton, celui de l'urgence à agir ; l'urgence de répondre à un dérèglement climatique qui, chaque année, fait peser un danger toujours plus fort sur notre avenir et celui de nos enfants ; l'urgence de réduire la circulation pour sauvegarder la qualité atmosphérique et protéger la santé de toutes et tous et notamment des plus fragiles ; l'urgence de promouvoir un modèle de société où la protection de l'environnement et la lutte contre le dérèglement climatique est une préoccupation centrale qui infuse toute notre politique publique. On voit bien à travers ce rapport à quel point notre majorité s'investit pour changer le paradigme de notre action publique et mettre tous ces sujets au centre de sa politique. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les sujets qui me touchent en particulier en tant qu'adjoint au sport du 3^e arrondissement. Je me suis mobilisé auprès de Julie NUBLAT-FAURE et des services centraux et d'arrondissement pour faire de la pratique sportive un moteur de la transition écologique et sociale et un vecteur d'émancipation pour toutes et tous. Cela passe bien sûr par la démocratisation de l'accès aux clubs et aux équipements sportifs. C'est ce que nous avons fait dans notre arrondissement en ouvrant des créneaux et équipements supplémentaires pour que le plus grand nombre ait accès à une activité sportive, mais la démocratisation n'est permise que si notre proposition des activités est adaptée à chacun. Je pense notamment au travail important pour ouvrir l'activité des sports aux personnes porteuses d'un handicap, notamment au travers du développement du handisport.

J'ai la conviction, mes chers collègues, que la pratique sportive individuelle et en particulier collective peut être un moteur de cette transition que nous appelons de nos vœux. D'abord de par leur valeur qu'elles véhiculent, le respect mutuel, la solidarité, la promotion du lien social, l'esprit d'équipe. Je pense que nous pouvons nous féliciter alors que 66 % de nos clubs sportifs s'inscrivent dans une démarche écoresponsable, soit en tâchant de réduire leurs déchets, en achetant davantage de produits locaux ou la sensibilisation de leurs adhérents aux questions de la protection de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique. C'est ce que nous avons fait en créant des partenariats avec les associations pour accompagner le club sportif dans la transition écologique. Les exemples de Football Écologie France ou Passe et Va, associations dans notre arrondissement, sont intéressants dans ce contexte pour accompagner les clubs sportifs au recyclage des matériels sportifs. Il s'agit d'un engagement citoyen fort, car la transition écologique est avant tout un engagement collectif. Les clubs de notre ville s'investissent pleinement dans ce sens et notre majorité souhaite les accompagner pour renforcer encore, davantage, cette démarche.

Aussi, mes chers collègues, je crois que notre action prend tout son sens à travers ce rapport. La transition de notre ville est engagée, il nous faut maintenant encore la renforcer et mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour inviter avec nous les Lyonnaises et les Lyonnais. Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur BALANDJIAN. Excusez-moi, Madame TANDONNET, je ne vous avais pas vue, je vous prie de m'excuser. Allez-y. »

G. TANDONNET : « Bonsoir, Madame la Maire. Chers collègues, nous sommes tout à fait pour ce rapport sur la transition écologique, bien sûr, et pour le développement durable de notre ville. Je voulais juste poser une question, notamment sur la végétalisation des cours d'école. Est-ce que vous avez un nombre des écoles qui ont été déjà végétalisées, un nombre précis ? Est-ce que cela est-il réservé uniquement aux établissements publics ou également privés ? En fait, je pose la question à juste titre, parce que la directrice de l'école où sont mes enfants aurait souhaité faire végétaliser la cour de l'école et elle s'est approchée de l' élu qui représente la mairie dans son établissement et malheureusement, elle s'est vue... Elle a eu le droit à un non catégorique, comme quoi ce n'était pas possible, donc j'aimerais bien en savoir un peu plus, simplement. Merci. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Madame FALL-GUERIN, je vous laisse répondre sur les cours d'école. »

M-L. FALL-GUERIN : « Les végétalisations de cours d'école, pour répondre à la première question, n'ont pas encore démarré concrètement. On a établi la liste, mais les travaux démarreront en 2023 et, en effet, le budget qui est alloué sur ces végétalisations concerne les écoles publiques, c'est comme ça que ça a été envisagé. Et j'aurais un autre échange avec l'école en question sur les questions de végétalisation, mais ce n'est pas le lieu, on pourra en discuter après. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous invite donc à me donner acte de la communication de ce rapport en votant, qui est contre ? Qui s'abstient ? Le conseil d'arrondissement du 3^e prend donc acte de la communication du rapport « Lyon en transition(s). »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au deuxième rapport, le rapport 3755 qui concerne l'avis relatif au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise. »

2. 3755 – Avis relatif au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise

RAPPORTEURE : V. DUBOIS-BERTRAND

V. DUBOIS BERTRAND : « Mesdames, messieurs, nous devons donc rendre un avis sur le PPA, le Plan de Protection de l'Atmosphère, élaboré par le préfet et soumis à l'avis des communes. Nous avançons de PPA en PPA, bon gré mal gré, car il s'agit là du troisième plan depuis 2008. Et même si la situation de la qualité de l'air dans la Métropole s'est améliorée, la pollution est toujours préoccupante avec environ quinze-mille habitants exposés à des niveaux de pollution supérieurs au seuil défini par l'OMS pour la santé publique.

Au plan national, rappelons que la France paie des pénalités à l'Union européenne pour non-respect des normes de qualité de l'air dans une douzaine d'agglomérations, dont l'agglomération lyonnaise. Sur le fond, nous saluons les orientations et actions du plan, elles vont dans le sens de ce que nous portons depuis des années, tant en termes d'alertes que d'actions portées par les collectivités où les écologistes et la gauche sont en responsabilité, mais il convient de questionner la place de l'État dans l'accompagnement de certaines mesures, soit au plan financier, soit au plan du respect de leurs applications. Définir une liste d'actions à mettre en œuvre, c'est bien, mais pour améliorer la qualité de l'air, il faut des budgets et les moyens de contrôle. L'État est bon conseiller, mais pas très bon payeur. Le PPA demande à l'ensemble des parties prenantes, notamment, d'engager de nouveaux projets pour la filière air-bois pour le meilleur accès au traitement des déchets verts, pour des mobilités moins polluantes. Nous sommes à la Ville comme à la Métropole, mobilisés sur tous ces sujets, mais où l'État met-il les moyens pour accompagner les collectivités et les ménages les plus modestes ? Un des points centraux de ce troisième Plan de Protection de l'Atmosphère concerne des enjeux de mobilité, car la pollution aux oxydes d'azote et à l'ozone provient largement des véhicules motorisés. Là encore, les collectivités ont besoin de plus de soutien pour sensibiliser au changement de comportement, mais aussi à soutenir le développement de nouvelles lignes de transports en commun, la décarbonation des flottes de bus, l'aide à la lutte contre l'autosolisme, les aménagements pour les

mobilités actives. Les collectivités agissent déjà, elles sont prêtes à agir plus, mais l'État ne peut pas être seulement un commanditaire, il doit prendre sa part des dispositions et des engagements financiers dans la transition énergétique et la baisse de la pollution indispensable pour la santé publique.

Le changement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre n'est pas seulement une donnée scientifique, il a un impact quotidien sur nos vies, pour autant, il n'est pas une fatalité si chacun prend sa part. C'est pourquoi, comme je vous le disais dans le précédent rapport, il y a tout juste un an, la Ville déclarait l'état d'urgence climatique et engageait Lyon dans la transition écologique. Je vous le rappelle, selon les analyses de Météo France, le climat lyonnais tendra à correspondre dans les années à venir à celui actuel du nord de l'Afrique. Les épisodes caniculaires qui affectent particulièrement les plus fragiles vont en s'aggravant et la fonte des glaciers alpins préfigure une baisse importante des ressources en eau du territoire lyonnais. En outre, l'augmentation des températures couplée à la pollution de l'air a des effets négatifs, tant sur l'économie que sur la santé et l'espérance de vie de nos concitoyens, notamment les plus fragiles. Si un certain nombre de textes nationaux ou internationaux incitent ou obligent l'État et les collectivités locales à agir massivement pour contenir la hausse des températures en dessous de 2 °C par rapport au niveau préindustriel, voire 1,5 °C, force est de constater que tous les moyens ne sont pas employés pour répondre dans les temps à ce défi vital.

Cette déclaration d'état d'urgence est faite pour que le changement climatique ne soit pas une fatalité. La Ville de Lyon prend toute sa part dans la réduction des émissions des gaz à effet de serre dont elle est directement ou indirectement responsable, elle est ainsi à l'œuvre pour engager une transition écologique et solidaire. Pour y parvenir, la Ville mobilise tous ses moyens pour adapter Lyon aux enjeux climatiques et environnementaux, et ce, dans toutes ses politiques publiques et dans tous les services municipaux et même dans les plans portés par l'État où elle intervient pour en élever le niveau d'ambition. En effet, et j'en viens à ce Plan de Protection de l'Atmosphère, le renforcement des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air doit selon nous être engagé dès 2022 afin de dépasser le scénario retenu dans le présent plan et de tendre vers les objectifs OMS 2021 plutôt que les objectifs OMS 2005.

Si la Ville de Lyon vous propose de donner un avis favorable à l'État par cette délibération, elle assortira cet avis d'un certain nombre de demandes et de recommandations visant à ce que l'État s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour tenir les objectifs de ce Plan de Protection de l'Atmosphère 3.

Je vous propose donc de donner un avis favorable sur ce PPA assorti des différentes observations détaillées dans la délibération. Je vous remercie.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame BARIOZ-PLANCHE, je vais laisser Madame TANDONNET et ensuite je vous laisse la parole. Madame TANDONNET. »

G. TANDONNET : « Madame la Maire, chers collègues, vous nous soumettez un avis sur le troisième Plan de Protection de l'Atmosphère de notre agglomération. Vous terminez ainsi, le feu étant un rebondissement des avis oubliés à rendre dans les temps impartis. Nous avons eu déjà l'occasion de nous exprimer sur cette organisation ou plutôt, je dirais désorganisation, qui voit le maire de Lyon être obligé de convoquer exceptionnellement deux conseils municipaux le 10 février pour l'avis sur la ZFE Crit'Air 5 et + et le 23 mars pour l'avis sur ce PPA. Heureusement qu'en arrondissement, la tenue à ce jour de notre CA nous épargne cette fois-ci une autre réunion exceptionnelle à l'instar de celle de février. Je ne peux m'empêcher de rappeler les paroles du maire de Lyon à ce sujet dites sur un ton un brin condescendant durant ce fameux conseil d'arrondissement. En effet, on repense à notre étonnement sur le fait que nous ne délibérions pas sur le PPA alors même que l'avis de la Ville de Lyon est attendu pour le 25 mars et qu'*a contrario*, le conseil municipal qui a pouvoir délibératif est prévu pour le 31 mars.

Monsieur le Maire a dit, je cite : « On a informé la préfecture qu'on n'allait pas changer l'organisation de nos conseils municipaux, parce que la préfecture a fixé les dates de son côté », ajoutant même : « Je vous rassure, je rassure celles et ceux qui seraient inquiets, la préfecture tiendra compte de l'avis que la Ville de Lyon prendra en conseil municipal le 31 mars prochain. » Eh bien, non, nous avons tout à fait raison de vous interpeller à ce point.

Bref, quelques observations rapides sur cette délibération. Pour rappel, les Plans de Protection de l'Atmosphère, donc le PPA, sont les plans d'action à mettre en œuvre pour une amélioration de la qualité de l'air, tant en pollution chronique que pour diminuer le nombre d'épisodes de pollution. Les PPA sont établis sous l'autorité préfectorale en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés : collectivités territoriales, acteurs économiques et associations de protection de l'environnement, de consommateurs et d'usagers des transports. Concernant l'agglomération lyonnaise, un premier PPA avait été adopté en 2008, puis un deuxième en 2014, puis fin 2019 une nouvelle révision a été décidée afin de réviser les objectifs à atteindre. C'est le futur PPA 3. Quand on parle de concertation étroite, cela signifie que tous les acteurs précités sont associés, y compris la Ville de Lyon. Alors, on ne peut qu'être étonné de voir les réserves que vous mettez.

- Premier point, vous soulignez l'amélioration de la qualité de l'air et c'est le fruit des efforts conjugués de tous (habitants, entreprises, collectivités), mais vous tempérez ce constat en soulignant que c'est insuffisant pour parvenir au seuil réglementaire. En effet, vous êtes tellement concentrés sur vos idéaux que vous oubliez de préciser qu'en fait, le thermomètre n'a eu de cesse de changer. Il y a dix ans, ce qui était satisfaisant est devenu insuffisant aujourd'hui puisqu'il faudrait être à 20 et nous sommes à 25.
- Deuxième point, c'est l'utilisation que vous faites des chiffres de mortalité liée à la pollution atmosphérique dans le but d'affoler la population et de la rallier ainsi à votre cause électorale. Dire que la pollution provoque des décès n'est pas exact. Je reprendrai juste les propos d'un professeur, Thierry PHILIP, oncologue renommé qui fut élu de notre ville qui disait en mars 2019 : « Il y a en France trente-et-un-mille morts par an liées au cancer du poumon. Il s'agit de vrais morts qui sont dans un cercueil. Deuxième point, il y a en France quarante-mille morts prématurées liées à la pollution. C'est un calcul statistique et évidemment, la pollution ne tue pas plus que le tabac. Il s'agit en l'occurrence d'une diminution de l'espérance de vie. Pour faire simple, à Lyon ou à Paris, au lieu de gagner cinq ans d'espérance de vie, comme tous les Français tous les vingt ans, on perd six mois et donc, on ne gagne que quatre ans et quatre mois d'espérance de vie. »

Madame la Maire, mes chers collègues, j'ai bien foi en la science et je préfère m'en tenir à ces propos. Je ne serai pas plus longue aujourd'hui, mon groupe s'exprimera davantage en conseil municipal et aura l'occasion de faire part de son avis sur le PPA et sur les réserves que vous voulez y mettre. En attendant, nous nous abstiendrons, je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame TANDONNET. Madame BARIOZ-PLANCHE. »

A. BARIOZ PLANCHE : « Chers collègues, chers Lyonnaises et Lyonnais. Madame la Maire, merci de me donner la parole, j'ai un petit peu bougé ce que j'avais préparé. Je parle aujourd'hui et non pas au nom de mon groupe, celui dans lequel je suis, mais juste en tant qu'adjointe à la santé et à la prévention, entre autres, pour tous nos concitoyens et concitoyennes, et auprès de vous. Je pense que, sinon se féliciter, on peut dire que ce PPA va dans le bon sens d'une part et ne fait qu'améliorer le plan qui était déjà en place et à mon avis, quand même, on peut en être content. En effet, il faut que l'on puisse aujourd'hui améliorer notre qualité d'air pour pouvoir améliorer notre qualité de vie et pour pouvoir améliorer notre espérance de vie. Et oui, si, si, je vous le confirme, la pollution engendre sur la métropole de Lyon environ deux-mille morts par an. Alors, la pollution, ça engendre des allergies, des maladies chroniques, divers cancers, diverses maladies et des morts, deux-mille par an. Je le rappelle, j'ai beaucoup d'affection pour Thierry PHILIP que je connais bien, mais ce n'était pas exactement ce qu'il avait dit.

Par ailleurs, il nous faut pouvoir mobiliser nos concitoyens et concitoyennes pour pouvoir avancer sur ces questions, parce qu'évidemment, c'est ensemble que l'on pourra avancer et pas chacune, chacun, dans nos prés carrés, quels qu'ils soient. Par ailleurs, cela rejoint ce que nous faisons actuellement dans le montage du Contrat Local de Santé de la Ville de Lyon qui est en cours d'élaboration et qui est en phase 3/6 puisque l'on est dans les concertations, pas plus tard qu'hier soir au sein de notre bel Hôtel de Ville et où nous travaillons, où nous faisons un focus — excusez-moi pour cet anglicisme — sur la qualité de l'air, sur la pollution, sur la santé liée à l'environnement, parce que oui, la santé liée à l'environnement est non seulement une question d'actualité, mais sera notre priorité, comme elle l'est

déjà. Je vous invite tous et toutes à vous emparer bientôt du CLS, puisque les concertations sont publiques et j'espère que je pourrai vous le présenter d'ici cet été.

Enfin, il me semble qu'il vaut mieux s'attacher sinon à la forme, au fond, chers collègues, et la santé n'a pas de couleur politique, ne doit pas faire mot de démagogie, la santé est l'affaire de tous et toutes, elle est notre priorité et en avant ! Merci. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame BARIOZ-PLANCHE. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention des Élus Lyon, la force du rassemblement (B. DE MONTILLE + pouvoirs E. BLANC et C. BURILLON, G. TANDONNET + pouvoirs T. RICARD et R. BRUMM)

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au troisième rapport de ce conseil. Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit pour l'association « La Fédération des Œuvres Laïques » du Rhône. Je laisse la parole à Monsieur Emmanuel VIVIEN. »

3. MA3 – 01 – Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit avec l'association « La Fédération des Œuvres Laïques » (FOL 69)

RAPPORTEUR : E. VIVIEN

E. VIVIEN : « Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, mesdames et messieurs, dans un souci de gestion, la Fédération des Œuvres Laïques a souhaité rassembler l'ensemble de ses services et activités en un seul lieu. La Ville, compte tenu des activités socioéducatives de l'association sur le territoire de la commune, a décidé de la soutenir par la mise à disposition de locaux dans la mairie du 3^e arrondissement, ceci, à titre gratuit du fait des objectifs poursuivis par l'occupant. Une activité à but non lucratif d'éducation populaire qui s'appuie sur des valeurs républicaines et laïques. Pour information, il est précisé que la valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 34 000 euros pour une surface de 450 m².

Je vous propose donc, mesdames et messieurs, sous réserve de l'approbation du principe de gratuité par le conseil municipal du 31 mars 2022, de bien vouloir :

- Premièrement, adopter la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit qui est en annexe de ce rapport établi entre la mairie du 3^e et l'association La Fédération des Œuvres Laïques ;
- Deuxièmement, autoriser Madame la Maire à signer la présente convention.

Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des remarques ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Rapport 3810 – Périmètres scolaires 2022. Je laisse la parole à Madame Marie-Loup FALL-GUERIN. »

4. 3810 – Périmètres scolaires 2022

RAPPORTEURE : M-L. FALL-GUERIN

M-L. FALL-GUERIN : « Madame la Maire, chers collègues, afin de répartir harmonieusement les élèves dans les écoles municipales, les périmètres scolaires sont régulièrement révisés conformément au Code de l'éducation. Chaque adresse lyonnaise est affectée à une école publique maternelle ainsi qu'à une école publique élémentaire. Les projets de modification sont présentés lors de réunions de

concertation avec les directeurs ou directrices et parents des élèves concernés. Ces réunions permettent d'exposer les motifs de la révision de périmètres et de la mise en œuvre des changements. Les avis recueillis au cours de ces réunions peuvent venir amender la proposition initiale.

Pour la rentrée 2022, ces modifications de périmètres concernent notamment le 3^e arrondissement où une révision est proposée entre les écoles élémentaires Mazenod et Painlevé ainsi que les maternelles Saint-Exupéry et Painlevé. Cette proposition répond au problème de sureffectif de l'école Mazenod dont les locaux ne permettent plus d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions et permet une meilleure cohérence en termes de proximité pour les familles. Vous trouverez le détail des adresses concernées en annexe, en pages 1 et 2, 9 et 10, et 13 et 16.

Je vous propose d'adopter ces nouveaux périmètres applicables à compter de la rentrée 2022. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Non, très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Rapport 3811 - Approbation du nouveau règlement municipal relatif aux dérogations aux périmètres scolaires. Je laisse de nouveau la parole à Madame FALL-GUERIN. »

5. 3811 – Approbation du nouveau règlement municipal relatif aux dérogations aux périmètres scolaires

RAPPORTEURE : M-L. FALL-GUERIN

M-L. FALL-GUERIN : « Je vous remercie d'avoir approuvé le rapport des périmètres scolaires 2022. Le cadre général d'affectation des élèves étant posé, la Ville de Lyon peut toutefois prévoir des exceptions à ce principe en examinant les demandes de dérogation sur la base de critères objectifs définis par le règlement que je vous propose d'approuver ce soir.

Une demande de dérogation demeure l'exception et seules certaines situations peuvent être étudiées. Sachant que l'inscription des élèves du secteur scolaire est toujours prioritaire. Vous trouverez le règlement joint en annexe qui détaille les motifs recevables, les justificatifs à fournir ainsi que les modalités d'instruction, d'avis et de décisions. Ce nouveau règlement entrera en vigueur dès la prochaine campagne d'inscription scolaire au 1^{er} avril prochain.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce nouveau règlement. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Je vous remercie. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Rapport 3802 - Approbation du règlement intérieur actualisé des accueils périscolaires municipaux. Je laisse la parole à Madame Isabelle PRIN. »

6. 3802 – Approbation du règlement intérieur actualisé des accueils périscolaires municipaux

RAPPORTEURE : I. PRIN

I. PRIN : « Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, chers collègues, lors de l'adoption du nouveau Projet éducatif Lyonnais 2021-2026, notre assemblée avait prorogé la convention du PEDT et du plan Mercredi. Suite à ce vote, et dans la perspective de l'évolution de l'offre de restauration scolaire qui sera mise en œuvre à la prochaine rentrée scolaire, il est proposé d'actualiser le règlement intérieur des accueils périscolaires municipaux, règlement que vous pouvez consulter en annexe.

Ce règlement intérieur fixe les conditions d'accès, les modalités d'inscription, d'organisation et de fonctionnement des accueils de loisirs municipaux, qui représentent pour mémoire 40% des accueils de loisirs sur les jours d'école et 30% des ateliers du mercredi matin.

Il sert aussi de référence pour les associations partenaires qui gèrent la majorité des accueils de loisirs, qui sont invitées à s'appuyer dessus pour définir leur propre règlement.

Les actualisations les plus significatives sont les suivantes :

- Un changement de dénomination du Projet éducatif De Territoire, qui devient le Projet éducatif Lyonnais ;
- L'évolution des menus proposés au quotidien : les menus « classique » et « sans viande » sont remplacés par le menu « petit bouchon », qui comprendra tout type d'aliment, et un menu 100% végétarien dénommé « jeune pousse ». Les modalités de choix des menus par les familles restent inchangées. Il est à souligner au passage que ces menus seront composés dès septembre prochain à 50% d'aliments bio et 50% d'aliments locaux, ces proportions atteignant même 100% de bio et 90% de local pour la viande, et ce pour un coût identique pour les familles, les surcoûts étant intégralement pris en charge par la ville de Lyon dans un souci de justice sociale.
- la lutte contre le gaspillage alimentaire est mentionnée, avec la possibilité de proposer occasionnellement certaines denrées non consommées lors du repas de midi (les fruits, le pain ou les biscuits emballés) aux enfants présents lors du périscolaire du soir ;
- les inscriptions aux activités périscolaires sont reconduites automatiquement d'une année sur l'autre afin de simplifier les démarches des familles.
- Enfin, les mentions légales relatives au règlement général sur la protection des données (RGPD) sont intégrées.

Ce nouveau règlement sera applicable dès la rentrée 2022, sous réserve de son approbation par notre assemblée et le prochain conseil municipal. Il sera communiqué dès le mois d'avril 2022 dans le cadre de la nouvelle campagne d'inscription aux accueils périscolaires ainsi qu'à toutes les familles inscrites à la rentrée.

Je vous remercie donc de bien vouloir approuver ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Madame TANDONNET. »

G. TANDONNET : « Madame la Maire, nous nous abstenons sur cette délibération. Non pas que les changements soient fondamentaux par rapport à ce qui existait auparavant, mais suite à certaines questions qui ont été évoquées par notre groupe lors des commissions et donc les réponses obtenues, en fait, nous préférons les analyser plus complètement avant de nous prononcer éventuellement au prochain conseil municipal. C'est donc une abstention de prévention. Merci. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous remercie. Je ne connaissais pas l'abstention de prévention, mais je prends note. Y a-t-il d'autres remarques ? »

S. LÉGER : « Je me permettrais, excusez-moi, c'est Stéphanie LÉGER. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Allez-y, Madame LÉGER. »

S. LÉGER : « Peut-être que je vous invite effectivement à relire, peut-être, le cahier des charges, parce que je pense que dans votre prévention, vous ne l'avez pas suffisamment lu, parce que je vous promets que les changements sont fondamentaux, madame. Dans le cahier des charges de la restauration scolaire puisque c'est de ça dont vous parlez, je suppose. »

G. TANDONNET : « J'ai été claire sur le fait qu'on n'avait pas complètement pris le temps, ce n'est pas forcément mauvais, ça pourrait être quelque chose de positif, mais c'est juste que pour l'heure, on ne peut pas se prononcer là-dessus. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention des Élus Lyon, la force du rassemblement (B. DE MONTILLE + pouvoirs E. BLANC et C. BURILLON, G. TANDONNET + pouvoirs T. RICARD et R. BRUMM)

V. DUBOIS BERTRAND : « Rapport 3801 - Approbation du règlement intérieur actualisé et de la tarification des accueils de loisirs municipaux extrascolaires les Ateliers de l'été 2022. Je laisse la parole à Madame Isabelle PRIN. »

7. 3801 – Approbation du règlement intérieur actualisé et de la tarification des accueils de loisirs municipaux extrascolaires les Ateliers de l'été 2022

RAPPEURE : I. PRIN

I. PRIN : « Merci. La Ville de Lyon propose depuis 30 ans un accueil de loisirs à vocation sportive pour les 6-12 ans, le dispositif « Divertisport ». En 2020, une offre municipale de loisirs apprenants, « les Ateliers de l'été », est venue enrichir ce dispositif afin de répondre aux impacts de la crise sanitaire. Cette offre estivale a été reconduite en 2021 pour les mêmes raisons : 1 612 places d'accueil ont ainsi été ouvertes et réparties dans les 9 arrondissements en fonction de l'offre existante, à raison de deux sites d'accueils par arrondissement (un pour les 3-5 ans et un pour 6-11 ans).

Nous vous proposons ce soir de reconduire ce dispositif pour l'été 2022, en ajustant la répartition des places entre les tranches d'âge, au regard du bilan effectué et des demandes des familles, qui sont plus fortes pour les Ateliers d'été chez les 3-5 ans et pour Divertisport chez les 6-11 ans. Les 1 612 places d'accueil seront alors réparties comme suit :

- 888 places pour les 3-5 ans (soit 320 de plus que l'an dernier) sur l'offre Ateliers de l'été, organisée par la direction de l'éducation durant 3 semaines en juillet ;
- 724 places pour les 6-11 ans sur l'offre Divertisport, organisée par la direction des sports sur la période juillet-août : elles viendront s'ajouter aux places proposées les années antérieures et permettront ainsi d'offrir un total de 5 120 places sur cette offre estivale fortement demandée par les familles.

Par ailleurs ces 2 offres, qui répondent aux enjeux du nouveau Projet éducatif lyonnais, seront désormais organisées sur 8 à 11 sites communs afin de faciliter l'accès des fratries et de coller au plus près des besoins des familles.

Les modalités de communication et d'inscriptions seront également harmonisées, ainsi que la possibilité pour les familles de profiter de l'offre de repas commandés par la Ville.

Ces nouveautés impliquent une révision du règlement intérieur des Ateliers de l'été, incluant la nouvelle grille tarifaire ; révision qui fait l'objet de ce rapport que je vous remercie de bien vouloir approuver.»

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Avez-vous des questions ? Non, très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Rapport 3780 - Gestion du périscolaire des écoles dans les 3^e, 6^e et 7^e arrondissements. Je laisse la parole à Madame Isabelle PRIN.

8. 3780 – Gestion du périscolaire d'écoles dans les 3^e, 6^e et 7^e arrondissements

RAPPEURE : I. PRIN

I. PRIN : «Après ce rapport sur l'offre extrascolaire, revenons à l'accueil périscolaire.

Depuis 2018, la Ville de Lyon a construit un partenariat avec la Fédération Léo Lagrange Centre Est par le biais d'une convention cadre pour la période 2018-2020 portant sur la gestion du périscolaire de certaines écoles des 3^e, 6^e, 7^e et 8^e arrondissements, convention prolongée par avenant pour l'année 2021.

L'an dernier, afin de renouveler le cadre partenarial associatif pour la période 2022-2025, la Ville de Lyon a lancé un appel à initiatives associatives, auquel la Fédération Léo Lagrange n'a pas répondu.

Notre assemblée a approuvé lors du conseil de janvier la prorogation de la convention avec la Fédération Léo Lagrange pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2022, dans l'attente de l'aboutissement de la réflexion sur l'organisation à mettre en place dans les écoles concernées, à savoir pour le 3^e les écoles Harmonie Rebatel, Montbrillant, Paul Bert, Meynis et Charial et surtout, dans l'idée de favoriser l'émergence de projets issus du tissu associatif local.

Pour deux de ces écoles, Harmonie Rebatel et Montbrillant, le Réseau Rhône Ain Saône des MJC, porteur du projet de création de la nouvelle MJC du quartier Sans-Souci, a proposé à la Ville de Lyon

de développer une offre d'activités péri et extrascolaires pour ces deux établissements, à compter de janvier 2023.

Pour les autres écoles, ainsi que pour celles des 6^e et 7^e arrondissements, à défaut d'initiatives locales, la passation d'un marché public permettra de faire intervenir un opérateur professionnel en délégation de service public.

Dans un 1^{er} temps, le vote de ce soir va permettre d'élargir aux écoles concernées la gestion du service public périscolaire communal, afin de le confier à terme à un ou des prestataires dans le cadre d'un marché public. Un cahier des charges précis et qualitatif permettra de donner à la ville les moyens de maîtriser et de contrôler la qualité du service rendu, et d'assurer la continuité du projet pédagogique. L'impact de ce changement sera neutre pour les familles, que ce soit en termes de tarifs ou d'horaires. Pour information, la ville de Lyon étudie la reprise municipale des activités périscolaire des écoles concernées du 8^e arrondissement, situées sur des secteurs en géographie prioritaire.

Notre souci principal est bien sûr de garantir la continuité du service aux familles et leur bonne information, ainsi que celle des différents acteurs de l'école. Je vous informe également que les salariés de Léo Lagrange seront repris dans des conditions de contrat et de rémunération équivalentes s'ils le souhaitent, conformément au Code du Travail.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à bien vouloir voter en faveur de ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Madame de MONTILLE. »

B. DE MONTILLE : « Madame la Maire, en janvier, nous avons déjà eu l'occasion d'aborder la question de la gestion du périscolaire avec la délibération de subventions à la Fédération Léo Lagrange et nous avons souligné l'incongruité qu'il y avait à prolonger le partenariat de la Ville avec cette association jusqu'au 31 décembre 2022 et non jusqu'au 31 août 2022 pour pouvoir ainsi commencer l'année scolaire 2022-2023 sur de nouvelles bases. Nous voterons donc contre cette délibération pour les deux raisons suivantes :

- Premièrement, ce que vous nous proposez aujourd'hui n'est pas sans susciter une grande inquiétude des communautés éducatives de ces établissements, notamment avec le changement d'opérateur en cours d'année scolaire. Manifestement, vous n'avez pas su les rassurer complètement d'après les échos que nous avons ;
- Deuxièmement, nous avons quelques étonnements sur le montage proposé avec une partie « régie municipale », une « associative » et une « marché public ».

Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Madame PRIN ou Madame LÉGER, des réponses ? »

S. LÉGER : « Oui, sur le fait que ça soit changé en milieu d'année scolaire, comme vous l'a expliqué Madame PRIN, effectivement, le fait que Léo Lagrange n'ait pas répondu, il a fallu qu'on attende un certain délai, de savoir s'ils répondaient ou pas et ensuite, effectivement, n'ayant pas répondu, il a fallu que l'on réfléchisse à des solutions annexes et l'on a pris le temps de réfléchir au meilleur système pour faire cette transition. Sachant que la rentrée scolaire n'est pas toujours le meilleur moment, par exemple, à la direction de l'éducation, vous savez que c'est un moment de forte mobilisation de nos équipes et je rappelle ce qu'il s'était passé en 2014 au moment de la mise en place des rythmes où l'on avait changé entre juin et septembre, ou alors l'arrivée de Léo Lagrange en 2018 où ça avait été assez complexe à mettre en place. Donc, là, on va pouvoir travailler fortement le nouveau marché, la mise en régie municipale et effectivement la gestion de forme associative et interroger, accompagner les parents sur le dernier trimestre 2022. C'est vraiment pour se donner le temps d'accompagner aussi les familles. Peut-être que nous ne les avons pas assez pour l'instant informées puisque qu'effectivement, c'est en cours de marché, c'est en cours d'instruction, mais nous allons effectivement, pour avoir participé à plusieurs conseils d'école, et Madame PRIN et Madame FALL-GUERIN également, nous sommes en train de prévenir et d'informer les écoles concernées. Mais bien sûr, l'information aux parents pour garantir que les enfants passeront cette transition le mieux possible est primordiale. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous remercie. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Vote contre des Élus Lyon, la force du rassemblement (B. DE MONTILLE + pouvoirs E. BLANC et C. BURILLON, G. TANDONNET + pouvoirs T. RICARD et R. BRUMM)

V. DUBOIS BERTRAND : « Rapport 3715 - Établissement d'accueil des jeunes enfants Montbrillant - Réaménagement intérieur et mise en conformité, adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme. Je laisse la parole à Madame Monique GUERIN. »

9. 3715 – Établissement d'accueil des jeunes enfants Montbrillant - Réaménagement intérieur et mise en conformité - 19 rue professeur Sisley à Lyon 3^e - Opération n° 03279022 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n°20002
RAPPORTEURE : M. GUERIN

M. GUERIN : « Madame la Maire, chers collègues, mon rapport, ce soir, concerne donc la réévaluation du montant des travaux de la crèche Montbrillant inscrits à la programmation pluriannuelle d'investissement, la PPI, de la Ville de Lyon pour ce mandat.

Comme je l'ai déjà indiqué lors d'un précédent conseil d'arrondissement, la crèche Montbrillant a déménagé depuis juillet 2021 dans la crèche de repli rue Rochaix afin que les travaux dont nous allons voter ce soir la réévaluation puissent être effectués.

En effet, suite à l'expression des besoins de la Direction de l'enfance et aux études de maîtrise d'œuvre, une rénovation complète des locaux se révèle nécessaire à Montbrillant. Elle comprendra :

- La mise à nu du plateau et la rénovation des espaces pour en améliorer l'accessibilité ;
- Une nouvelle isolation ainsi que le remplacement des menuiseries extérieures et occultation solaire pour le confort thermique et moins de perte énergétique ;
- La création d'une ventilation double flux et la mise en place d'un rafraîchissement améliorant le confort en été.

Le coût global de l'opération a été réévalué à 866 000 euros. Cette crèche est la première à avoir des poules, quatre poules, et cela est loin d'être anodin quand on connaît tous les aspects bénéfiques que peuvent apporter les poules, que ce soit au niveau de l'autonomie des enfants, de leur capacité d'écoute et d'observation, de leur responsabilisation sans compter l'aspect écologique qu'elles représentent. Que ce soit au niveau de la lutte contre les nuisibles ou même du fait qu'elles participent à la lutte contre le gaspillage.

Par ailleurs, cette crèche va être alimentée en biogaz comme neuf autres crèches de Lyon. Neuf établissements publics emblématiques de Lyon, cinq mairies d'arrondissement et toutes les piscines de Lyon. Aujourd'hui, en effet, 25 % du gaz acheté pour Lyon est du biogaz fourni par le Gaz de Bordeaux. On peut parler d'effort vers un début d'indépendance énergétique qui nous paraît bien utile aujourd'hui, cela participe en tout cas au mix énergétique souhaité par la Ville de Lyon et la Métropole. Après ces détails, je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport pour permettre l'actualisation des montants à consacrer à la rénovation de la crèche Montbrillant. Je vous remercie de voter en faveur de ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame GUERIN. Y a-t-il des questions ? Non, très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Je passe au rapport 3649 - Dispositif de stationnement sur voirie dédié aux professionnels mobiles du dépannage urgent. Adaptation technique. Je laisse la parole à Madame Margot SANCHEZ. »

10. 3649 – Dispositif de stationnement sur voirie dédié aux professionnels mobiles du dépannage urgent. Adaptation technique
RAPPORTEURE : M. SANCHEZ

M. SANCHEZ : « Je vous remercie, Madame la Maire. Mesdames, messieurs, cette délibération vient apporter une modification sur l'évolution et les modalités de fonctionnement du dispositif de stationnement sur voirie adapté pour les professionnels mobiles. En effet, la Ville de Lyon souhaite favoriser l'accès à une tarification préférentielle des professionnels mobiles intervenant en urgence pour des réparations. Pour cela, il vous est proposé de modifier la délibération prise en 2020 afin de donner plus de souplesse et de réactivité à l'administration pour adapter le dispositif aux demandes d'évolution.

Il est ainsi proposé de faire évoluer le point 3 de la délibération de 2020, du 17 septembre 2020 pour être tout à fait exact, en supprimant la liste des codes NAF. Ceux-ci seront alors précisés par arrêté du maire. Les modifications de la liste des codes NAF par cette voie permettront, en effet, d'avoir une plus grande réactivité pour faire évoluer le dispositif et répondre de façon plus qualitative aux besoins des professionnels concernés.

Si ces dispositions vous conviennent, je vous propose de voter favorablement ce rapport portant sur la tarification préférentielle du dispositif de stationnement sur voirie dédié aux professionnels mobiles du dépannage urgent. Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame SANCHEZ. Y a-t-il des questions ? Madame TANDONNET. »

G. TANDONNET : « Oui, juste quelques remarques à ce sujet. Les professionnels autorisés à ce jour sont ceux des codes NAF suivants, je vous passe les numéros, il y a les installations électriques, les travaux d'installation d'eau et de gaz dans tous locaux, installations et entretiens de climatisation et chaufferie, installation de chauffage individuel, menuiserie bois, menuiserie PVC, métallerie, serrurerie, travaux de miroiterie de bâtiment, autres travaux, fabrication de réfrigération industrielle, réparation de machines et équipements mécaniques. Pourquoi je vous les nomme ? C'est parce qu'on s'est interrogés pour savoir quelles sont les demandes de changement enregistrées à ce jour, parce que ces autorisations ont été fixées par délibération en décembre 2020 et comme nous l'avons observé en commission, à ce jour, il y a eu une délibération en novembre 2016 et une autre en 2020. Nous ne comprenons pas pourquoi il y aurait un changement alors que finalement, il n'y a pas tellement de besoins, de demandes particulières. On pourrait se dire que s'il y avait des demandes tous les mois, cela pourrait justifier du fait que l'arrêté du maire puisse apporter plus de souplesse ou de réactivité, comme vous disiez, mais quand on voit la fréquence de ces demandes, on se demande quel est l'intérêt.

Pour cette raison, nous préférons rester sur le système délibératif que nous considérons plus démocratique et nous voterons donc contre cette délibération. Merci. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Madame SANCHEZ. »

M. SANCHEZ : « J'ai des éléments de réponse. En réalité, les demandes sont bien plus conséquentes que les deux délibérations que l'on a pu avoir. Encore la semaine dernière, on avait une entreprise de miroiterie qui nous a contactés, est-ce que réparer un miroir, c'est urgent ou pas, le débat est ouvert, en tout cas, on transfère ces demandes auprès de la Direction de la mobilité urbaine qui les analyse et en réalité, les délais pour après les proposer en délibération sont assez longs. C'est pour ça que nous, on pense que c'est plus intéressant d'avoir davantage d'agilité et de pouvoir les rajouter un peu à la volée lorsque c'est nécessaire. Si votre souhait, c'est d'avoir plus de transparence vis-à-vis de la démocratie, comme vous l'avez dit, on se proposait avec Valentin LUGENSTRASS, il me semble qu'il l'a proposé à votre groupe lors de la commission, que ça soit également proposé à chacune des commissions. Donc que ça ne soit pas uniquement fait lors d'un arrêté sur un coin de table, mais qu'à chaque fois qu'il y a quelque chose d'ajouté, ce soit bien présenté en commission voirie, mobilité et transition écologique. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame SANCHEZ. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Vote contre des Élus Lyon, la force du rassemblement (B. DE MONTILLE + pouvoirs E. BLANC et C. BURILLON, G. TANDONNET + pouvoirs T. RICARD et R. BRUMM)

V. DUBOIS BERTRAND : « Rapport 3786 - Approbation du dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de prolongement de la ligne de tramway T6 Nord Hôpitaux-Est – la Doua. Madame SANCHEZ, je vous laisse de nouveau la parole. »

11. 3786 – Approbation du dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de prolongement de la ligne de tramway T6 Nord Hôpitaux-Est - la Doua comprenant l'étude d'impact

RAPPORTEURE : M. SANCHEZ

M. SANCHEZ : « Je vous remercie. Par délibération du 10 décembre 2021, le comité syndical du Sytral, désormais autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, a sollicité l'organisation d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, la DUP, comme on l'appelle, et d'une enquête parcellaire sur l'opération de prolongement de la ligne de tramway T6 Nord Hôpitaux-Est – La Doua, entre les communes de Bron, Lyon et Villeurbanne.

Pour mémoire, le projet du tramway T6 Nord reliera les hôpitaux Est sur la commune de Bron en tangentant le 3^e arrondissement au niveau de la route de Genas et continue en traversant Villeurbanne jusqu'au campus de La Doua. La partie lyonnaise du projet concerne notre arrondissement et débute à la station Hôpitaux-Est-Pinel, terminus actuel de la ligne T6 Sud sur le boulevard Pinel, puis son tracé poursuit sur le chemin du Vinatier et bifurque sur la route de Genas jusqu'à l'avenue du Général Leclerc où il quitte le territoire communal pour traverser Villeurbanne.

Ce prolongement de la ligne T6 répond à quatre enjeux majeurs :

- D'une part, améliorer l'offre de transports collectifs afin de desservir et irriguer les centres-villes de Villeurbanne, Bron et Lyon, et les grands équipements, et d'accompagner la structuration de la ville en devenir ;
- Le deuxième objectif, c'est de poursuivre le mariage du réseau de transport en commun en créant une ligne de tramway en rocade connecté avec l'ensemble des lignes fortes du réseau sur l'Est de l'agglomération. C'est bien une ligne qui va venir ceinturer et fermer le réseau ;
- Le troisième objectif, c'est de contribuer à améliorer la sécurité et le confort pour les déplacements à pied et à vélo et la qualité de vie en ville ;
- Et enfin, le dernier, continuer à améliorer le report modal de la voiture particulière vers les transports en commun dans l'objectif notamment de proposer une ville plus apaisée et moins polluée.

La réalisation de la ligne T6 dans son ensemble permettra ainsi de gagner des parts de marché sur la voiture particulière pour les déplacements de rocades.

À titre plus personnel, je tiens à remercier les services du Sytral et leurs élus qui ont accepté toutes nos demandes sur la partie lyonnaise pour prévoir des élargissements de trottoirs et une importante végétalisation. Notamment sur les délaissés de voirie sur le boulevard Pinel et je pense que Philippe PETIOT, élu à la végétalisation, doit également se ravir de la possibilité qui est laissée de végétaliser ce qui est aujourd'hui un parking sur le boulevard Pinel. Ainsi, si le bienfondé en termes de transport ne fait aucun doute, ce projet contribuera ainsi à augmenter l'usage de la mobilité active, la sécurité et j'en passe.

Pour finir, je vous précise que deux observations sont formulées au nom de la Ville de Lyon auprès du Sytral :

- Un cheminement piéton agréable, confortable et continu doit être prévu entre Lyon et l'arrêt gare de Villeurbanne à l'usage notamment des habitants du nord de Montchat ainsi que du chemin du Vinatier pour rejoindre la station Kimmerling ;
- La deuxième observation, c'est qu'il est à notre sens important que le projet comprenne du stationnement sécurisé de vélos autour des stations qui desservent le territoire lyonnais, hôpitaux-est Kimmerling et gare de Villeurbanne.

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir voter favorablement ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ? Non, très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Rapport 3782 - Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2022 dans le cadre de l'opération « Accompagnement des projets d'apaisement des abords d'écoles et de crèches. » Je vous laisse de nouveau la parole, Madame SANCHEZ. »

12. 3782 – Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2022 dans le cadre de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des projets d'apaisement des abords d'écoles et de crèches »

RAPPORTEURE : M. SANCHEZ

M. SANCHEZ : « Je vous remercie à nouveau. Le présent rapport concerne la démarche « Rue des Enfants » pilotée par la Ville et la Métropole. Démarche que vous connaissez, du moins, je l'espère bien maintenant, et qui poursuit les objectifs de sécurisation et d'apaisement des abords des établissements scolaires et d'accueil des jeunes enfants. L'idée étant de reconquérir l'espace public en faveur des enfants, d'améliorer les cheminements piétons et d'offrir à toutes et à tous des lieux de déambulation, en apportant de la végétalisation et en facilitant les déplacements à vélo. Je viens de me rendre compte que j'avais fait une faute très drôle, mais je ne vais pas la lire à l'oral. Concrètement, les interventions sur voiries peuvent prendre plusieurs formes : aménagement de l'espace public, piétonnisation, création de zones apaisées, végétalisation, reprise de l'éclairage. Des exemples auxquels s'ajoutent des actions plus spécifiques telles que l'animation et l'événementiel et la modification des accès aux établissements.

Par cette délibération, il est proposé d'approuver la convention d'attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour participation financière de la Ville aux travaux correspondant à ses compétences pour l'année 2022 à hauteur de 570 000 euros maximum. Pour mémoire, en 2021, nous avons approuvé un montant maximum de 183 000 euros, ce qui correspond à une augmentation significative. Cette augmentation de participation financière traduit une démarche qui s'est ancrée dans la programmation des arrondissements et de fait une montée en puissance des projets - Il n'y a pas une école, je pense, quasiment, qui ne nous demande pas quand il y aura un projet à proximité de l'école - avec un volume de sites concernés plus important que prévu. Par ailleurs, il est souhaité une évolution à la hausse du montant de la participation de la Ville pour renforcer le levier financier.

L'octroi du fonds de concours communal à la Métropole devra faire l'objet d'une convention formalisée entre les communes et la Métropole bénéficiaires du fonds de concours. Cette convention détermine les travaux qui devront être réalisés à l'aide dudit fonds de concours.

Je vous remercie de bien vouloir approuver cette délibération. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Les deux rapports suivants vont vous être présentés par Monsieur EKINCI. Les rapports seront ensuite votés un par un. Il s'agit des rapports 3741 pour l'acquisition par la Ville de Lyon des lots 4 et 10 de la copropriété située 142-144 rue Charial, préemptés par la Métropole de Lyon, en vue de la réalisation d'un espace vert et du rapport 3739 qui concerne également l'acquisition par la Ville de Lyon des lots 8 et 11 de la copropriété toujours située 142-144 rue Charial, également préemptés par la Métropole en vue de la réalisation d'un espace vert. Monsieur EKINCI, je vous laisse la parole. »

13. 3741 – Lyon 3^e - Acquisition par la Ville de Lyon des lots 4 et 10 de la copropriété située 142-144 rue Antoine Charial, préemptés par la Métropole de Lyon, en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 03441 - N° inventaire 03441 C 001 et 03441 D 001 -

Opération 03441002 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00012

14. **3739 – Lyon 3^e - Acquisition par la Ville de Lyon des lots 8 et 11 de la copropriété située 142-144 rue Antoine Charial, préemptés par la Métropole de Lyon, en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 03441 - N° inventaire 03441 F 001 et 03441 G 001- Opération 03441003 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00012**

RAPPORTEUR : A. EKINCI

A. EKINCI : « Oui, merci, Madame la Maire. Mesdames et messieurs, chers collègues, la Ville de Lyon est bénéficiaire d'un emplacement réservé situé à l'angle des rues Charial et de l'Espérance dans le 3^e arrondissement. Emplacement réservé qui est destiné à la réalisation d'un espace vert.

Sur le périmètre de cet emplacement réservé se trouve une copropriété située au niveau des 142-144 rue Antoine Charial dans laquelle la Ville a déjà acquis deux lots. Aujourd'hui, il vous est proposé d'approuver l'acquisition de quatre lots supplémentaires de cette copropriété qui ont été préemptés par la Métropole de Lyon et qui seront donc rétrocédés par la suite à la Ville de Lyon.

Ces quatre lots sont constitués de deux appartements et de deux caves situés au rez-de-chaussée de la copropriété. Pour les lots 4 et 10, la Ville devra s'acquitter d'un montant total de 180 000 euros hors frais de notaire. Quant aux lots 8 et 11, la Ville devra s'acquitter d'un montant total de 126 000 euros hors frais de notaire également.

Je vous propose donc de voter en faveur du présent rapport portant approbation de l'achat de quatre lots de copropriété au 142-144 rue Antoine Charial. Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets donc le rapport 3741 au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets à présent le rapport 3739 au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 3730 - Lancement de l'opération de modernisation de la toiture de la Maison du Judo. Je laisse la parole à Monsieur Jacques BALANDJIAN. »

15. **3730 – EI 03156, Maison du judo à Lyon 3^e, Lancement de l'opération 03156539, « Maison du Judo » - Modernisation de la toiture, et affectation d'une partie de l'AP 2021-1 programme 20004**

RAPPORTEUR : J. BALANDJIAN

J. BALANDJIAN : « Je vous remercie, Madame la Maire. Ce rapport vise à la réalisation de travaux sur la Maison du Judo pour un montant estimé à 700 000 euros. La Maison du Judo au 12-14 rue Théodore est un bâtiment avec une superficie au sol de 2 000 m² constitué d'un rez-de-chaussée accueillant l'entrée principale, des salles d'entraînement, des vestiaires et des locaux annexes, ainsi qu'un premier étage abritant un grand dojo, des tribunes et des locaux annexes.

La couverture du bâtiment au-dessus du grand dojo présente plusieurs points d'infiltration d'eau liés à sa vétusté et que les réparations ponctuelles ne peuvent plus colmater. On trouve aussi des pentes trop faibles et une rigidité insuffisante de la couverture qui crée de la rétention d'eau.

Les travaux consisteront en la dépose totale de la couverture existante jusqu'à la charpente et sa réfection par un système de couverture bac acier isolé et étanché assurant des pentes et une rigidité nécessaire pour le bon écoulement des eaux. Le nouveau complexe assurera également l'acoustique des lieux.

En dehors de cette enveloppe de 700 000 euros, il a aussi été décidé des travaux urgents de mise en sécurité avec la pose de filets pour prévenir les dégradations liées aux infiltrations d'eau. Sans compter une amélioration de la fermeture du parking qui posait problème depuis longtemps.

Je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport pour permettre ces travaux conséquents et complexes sur la Maison du Judo. Avec des études lancées au plus vite, ils pourront démarrer en 2023. Des travaux on ne peut plus nécessaires vu l'état dans lequel nous avons trouvé après élection ces équipements sportifs lors de nos différentes visites avec l'adjointe aux sports du maire de Lyon et de la maire du 3^e arrondissement. Cela fait clairement partie du règlement de la dette patrimoniale que notre exécutif se voit contraint de gérer en vue de réhabiliter les équipements sportifs de notre ville autrefois négligés et d'améliorer le confort de pratique des Lyonnaises et des Lyonnais, les équipements sportifs qui étaient, et sont malheureusement encore pour certains, au vu de l'ampleur de ces dettes patrimoniales dans un état indigne de la vitalité de notre tissu d'associations sportives, de ses pratiquants et ses pratiquantes. La réhabilitation est en tout cas amorcée. Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur BALANDJIAN. Y a-t-il des questions ? Non, très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Rapport 3712 - Approbation de cinq conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or. Je laisse la parole à Madame Philomène RÉCAMIER. »

16. 3712 – Approbation de cinq conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or

RAPPORTEURE : P. RÉCAMIER

P. RÉCAMIER : « Je vous remercie, Madame la Maire. C'est une convention que nous avons déjà approuvée l'an passé. En dehors de la période d'hivernage des plantes, la Direction des espaces verts met gratuitement la salle de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or à disposition d'associations et d'artistes en partenariat avec la délégation culture, ceci afin de soutenir la création et la diffusion des arts plastiques. Le présent rapport vous propose d'approuver cinq conventions de mise à disposition des associations qui exposeront d'avril à octobre 2022. Une de ces mises à disposition bénéficie à l'association Les Sansoucistes domiciliée dans le 3^e arrondissement et qui organisera donc l'exposition Terre Buissonnière du mardi 19 avril au vendredi 6 mai 2022.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 3639 - Attribution de subventions de fonctionnement à dix lieux culturels dans le domaine des arts visuels, sur le FIC, le Fonds d'Intervention Culturel, pour un montant global de 187 000 euros. Je laisse la parole à Madame Philomène RÉCAMIER. »

17. 3639 – Attribution de subventions de fonctionnement à dix lieux culturels dans le domaine des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC pour un montant global de 187 000 euros. Approbation de conventions

RAPPORTEURE : P. RÉCAMIER

P. RÉCAMIER : « Je vous remercie, Madame la Maire. Dans le cadre du Fond d'Intervention Culturel, la Ville de Lyon propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à dix associations gestionnaires de lieux de création artistique agissant principalement dans le domaine des arts visuels.

Ces subventions de fonctionnement, dont le montant global de 187 000 euros, sont attribuées en fonction des critères artistiques et culturels détaillés en page 1 du présent rapport. Dans le 3^e arrondissement, la Friche Lamartine recevra à ce titre une subvention de fonctionnement de 10 000 euros. Vous le savez, de nombreux travaux ont déjà été réalisés pour l'aménagement du lieu occupé par la Friche. Il s'agit aujourd'hui de les accompagner dans leur fonctionnement. Ce financement permettra notamment de mettre un accent particulier sur l'ouverture et le maillage territorial. Plusieurs projets ont émergé du collectif parmi lesquels la création d'une artothèque d'œuvres d'artistes en résidence, la création d'un livret des résidents valorisant tous les artistes, l'organisation de portes ouvertes et de festivals et le développement de sorties de résidence pour le plateau.

Par ailleurs, il est également proposé d'approuver une subvention de 5 000 euros à l'association Comète, domiciliée grande rue de la Guillotière dans le 7^e arrondissement, mais dont la galerie est située rue Montebello depuis l'été 2021, dans des locaux appartenant à la Métropole. Par ses activités, Comète souhaite sensibiliser de nouveaux publics en favorisant les échanges autour de l'art contemporain. À raison de quatre expositions par an, le commissariat se veut participatif et engagé au plus près des artistes et de leur pratique. Comète développe également des ateliers à destination des relais sociaux et des écoles du quartier en lien avec sa programmation. Je vous encourage vivement à aller découvrir l'exposition actuelle de l'artiste Rémy Drouard, particulièrement étonnante. Kommet est un lieu précieux par son engagement dans un territoire où la culture peut peiner à trouver sa place, et par la grande qualité de son travail auprès des artistes et du public.

Enfin, une subvention de 3 000 euros est proposée pour l'association Superposition, association dédiée à la promotion de l'art urbain. Vous connaissez Superposition, car c'est par leur intermédiaire que l'artiste Thomas Lateur est intervenu rue Meynis dans le cadre de la Rue des Enfants. Depuis septembre 2020, Superposition occupait de manière éphémère un espace sur le boulevard Vivier Merle et donc, dans notre arrondissement. Cette occupation a permis l'organisation d'une quinzaine de résidences d'artistes. L'association doit aujourd'hui quitter le boulevard Vivier Merle pour s'installer dans d'anciens bureaux sur le site de La Cité des Halles où elle poursuivra l'organisation de ses résidences. Superposition est une association particulièrement active pour donner à voir la richesse de l'art urbain de notre territoire.

Vous retrouverez le montant de ces subventions ainsi que celles attribuées à d'autres structures lyonnaises en dernière page du présent rapport et je vous invite donc à voter en sa faveur. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Non, très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous continuons avec le rapport 3633 qui concerne l'attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association « AOA Prod » pour l'organisation du festival de science-fiction « Les Intergalactiques » du 1^{er} au 30 avril 2022. Je vous laisse de nouveau la parole, Madame RÉCAMIER. »

18. 3633 – Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association « AOA Prod » pour l'organisation du festival de science-fiction « Les Intergalactiques » du 1^{er} au 30 avril 2022

RAPPORTEURE : P. RÉCAMIER

P. RÉCAMIER : « Créée en 2005 par des étudiants en cinéma de l'université Lyon 2, l'association AOA Production organise la dixième édition du festival Les Intergalactiques qui se déroulera du 1^{er} au 30 avril 2022.

En 2019, le festival avait rassemblé environ dix-mille spectateurs. En 2020, du fait de la crise sanitaire, l'événement, un temps reporté, a finalement été annulé et la programmation a été reprise pour l'édition 2021 qui a attiré également un grand nombre de visiteurs. Cette dixième édition intitulée « No Future ! » explorera les courants subversifs de la science-fiction et ses liens avec les contre-cultures dans son histoire comme dans son actualité. Cet événement est destiné à tous les amateurs de cinéma, de littérature et de culture science-fiction et d'imaginaire.

La programmation 2022 propose plusieurs temps forts, notamment un cycle de tables rondes et de conférences dans divers lieux, dont la bibliothèque de la Part-Dieu. La Ville de Lyon souhaite soutenir ce projet en accordant à l'association AOA Prod une subvention de 5 000 euros.

Je vous remercie de bien vouloir approuver cette subvention. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous continuons avec le rapport 3599 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2022 – 1^{re} phase. Je vous laisse la parole, Madame RÉCAMIER. »

19. 3599 – Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 - 1^{re} phase

RAPPORTEURE : P. RÉCAMIER

P. RÉCAMIER : « Je poursuis avec le rapport suivant qui concerne l'attribution des subventions dans le cadre de la première phase de l'appel à projets internationaux 2022 co-porté par la Ville et la Métropole de Lyon. Pour mémoire, l'AAPI est ouvert à des associations, des groupements d'intérêt public et des établissements publics domiciliés ou ayant leur siège social sur la ville.

Cet appel à projets vise notamment à stimuler l'engagement de la société civile, en particulier de notre jeunesse, devant les défis sociétaux du XXI^e siècle que sont par exemple le climat, la santé, l'accès au droit, le respect du vivant ou encore la pacification des rapports humains. Ces derniers mots prennent tout leur sens dans le contexte international que nous connaissons aujourd'hui.

Pour cette première phase de l'AAPI 2022, il est proposé d'apporter un soutien à vingt-six structures dont quatre nouveaux porteurs de projets. Sur le 3^e arrondissement, est concernée dans la thématique de l'internationalité, la Plateforme De La Jeune Création Franco-Allemande située au 165 rue de Saxe. Elle organise chaque année un projet poétique et théâtral intitulé « Passeurs d'Europe » faisant participer trente à cinquante amateurs issus de communautés étrangères sur notre territoire. Subvention de 3 000 euros.

Dans la thématique « Éducation à la citoyenneté européenne et internationale », la Maison des Solidarités locales et internationales située au 215 rue Vendôme qui organisera le festival des solidarités locales et internationales en novembre 2022. Il s'agit d'un programme de sensibilisation pour mettre en lumière les enjeux de notre temps et faire découvrir aux citoyens de l'agglomération lyonnaise des actions solidaires et durables. Subvention de 20 000 euros.

La SEPR qui, vous le savez, est située au 46 rue du Professeur Rochaix, organise un séminaire citoyen et interculturel réunissant trente élèves Lyonnais et trente élèves Allemands de l'Académie Européenne d'Otzenhausen. Il s'agira d'ateliers d'échanges sur la présentation d'histoires de la

construction européenne et de discussions sur le thème de l'égalité des chances parallèlement à la visite d'une institution européenne. Subvention de 3 000 euros.

Dans la thématique de la solidarité internationale, l'association ERIS que nous connaissons bien également au 13 bis rue Girié qui propose une classe solidaire pour l'apprentissage du français à destination des personnes migrantes en situation d'exclusion sociale. Ce programme gratuit d'apprentissage du français est aussi intensif qu'inclusif et place la cuisine comme élément fédérateur. Le restaurant associatif permettant à chacun d'exprimer son identité culturelle tout en découvrant la culture française. Subvention de 3 000 euros.

Et enfin, Kabubu, située au 215 rue Vendôme dans le 6^e arrondissement. Il s'agit ici d'amitié par le sport. Le projet, visant à favoriser l'inclusion sociale des personnes migrantes en proposant des activités sportives et en organisant des rencontres avec des personnes locales. La subvention sera de 4 000 euros.

Je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport pour contribuer à entretenir l'esprit de solidarité, le respect de la dignité des personnes, la démocratisation de l'expérience internationale pour la jeunesse. Soyons fiers de la coopération et des échanges interculturels qui sont ici en œuvre dans notre arrondissement. Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame RÉCAMIER. Y a-t-il des questions ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Madame RÉCAMIER, nous continuons avec le rapport 3646 - Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captation audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes. Je vous laisse la parole. »

20. 3646 – Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captation audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 10 059,34 euros HT

RAPPORTEURE : P. RÉCAMIER

P. RÉCAMIER : « Le présent rapport vous propose d'accorder la gratuité des frais de location ou de captation audiovisuelle à des associations et autres organismes, notamment pour la mise à disposition de la salle Albert Thomas, de la Bourse du Travail et de la salle Édouard Herriot du Palais de la mutualité pour ce qui concerne le 3^e arrondissement. La gratuité de ces mises à disposition contribue au développement et à la promotion de l'intérêt local culturel et social de l'arrondissement. Parmi les organisateurs concernés :

- L'association Ouhlala Lyon pour son festival Les Lions du Rire ;
- L'association Culture découverte lugdunum pour son cycle de ciné-conférence et la mairie du 7^e arrondissement qui a organisé une représentation théâtrale au profit des seniors début janvier à la Bourse du Travail.

Vous trouverez en annexe les réunions et spectacles concernés et le montant de la gratuité accordée. Je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 3752 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts. Je laisse la parole à Monsieur LATAIX. »

21. 3752 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 4 600 229 euros relatifs à une opération de construction de trente-cinq logements (onze PLAI et vingt-quatre PLUS) situés 17-21, rue de la métallurgie à Lyon 3^e

RAPPORTEUR : S. LATAIX

S. LATAIX : « Merci, Madame la Maire. Ces emprunts sont destinés à financer une opération de construction de trente-cinq logements (onze en PLAI et vingt-quatre en PLUS) situés au 17 et 21 rue de la Métallurgie dans notre arrondissement.

La SAHLM Immobilière Rhône-Alpes a autorisé sa directrice générale à contracter ces prêts au cours de la séance de ce conseil d'administration du 14 octobre 2021 et en contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes s'engage à réserver à la Ville de Lyon 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 60 ans.

Pour information, la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 2 300 m². Je vous laisse faire le calcul pour les 3 %.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, d'adopter ce rapport afin de permettre à la Ville de Lyon d'accorder sa garantie pour le remboursement à hauteur de 15 % de ces cinq emprunts pour un moment total de 4 600 229 euros. Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Madame de MONTILLE. »

B. DE MONTILLE : « Oui, merci. Madame le Maire, sur ce rapport, nous voterons contre, parce que le taux SRU nous semble déjà trop élevé. Le taux SRU de 2019 s'élevait à 36,16 %. Évidemment, nous sommes favorables à la construction de logements sociaux, ce n'est pas du tout là le débat, mais nous sommes attentifs à ce qu'il n'y en ait pas trop sur certains secteurs afin de favoriser la mixité sociale et d'éviter les ghettos. Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Le taux de 36 % me paraît... Monsieur LATAIX, je vous laisse répondre. »

S. LATAIX : « Oui, alors, je ne sais pas d'où vient ce taux puisque là, nous sommes actuellement très en retard et bien en dessous du taux SRU qui est de 25 %. Nous sommes à 19 % sur le 3^e arrondissement, ce qui signifie d'ailleurs, que si on ne progresse pas au niveau de la construction de logement social, des pénalités financières importantes. Donc, au-delà même de la solidarité, c'est également un souci de bonne gestion des données publiques. Nous préférons construire des logements sociaux plutôt que de payer des amendes. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur LATAIX. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Vote contre des Élus Lyon, la force du rassemblement (B. DE MONTILLE + pouvoirs E. BLANC et C. BURILLON, G. TANDONNET + pouvoirs T. RICARD et R. BRUMM)

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 3688 qui concerne des subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 1 168 800 euros. Je présenterai ce rapport, Monsieur LATAIX étant en conflit d'intérêts. »

22. 3688 – Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 168 800 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles

RAPPORTEURE : S. LATAIX V. DUBOIS-BERTRAND

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous le savons tous, l'exclu n'est plus la figure de l'homme seul, SDF, sans travail, la précarité qui va de pair avec l'exclusion peut concerner tout un chacun. Pour pallier les aléas de la vie auxquels nous pouvons tous être confrontés, la politique de solidarité de la Ville s'engage

dans des secteurs les plus divers possibles. Ceux de la santé, de l'insertion, de l'économie, du logement, de l'éducation, de la culture. Si la ville et le CCAS mènent des actions directes depuis le début de ce mandat pour l'accès au logement, à l'alimentation, à l'hygiène et l'accès au droit, la Ville de Lyon œuvre également à travers le soutien qu'elle apporte aux associations qui travaillent dans ces domaines. Je vous propose donc d'approuver l'octroi des subventions citées dans ce rapport pour un total de 1 168 800 euros dont 241 500 euros seront attribués à des associations du 3^e arrondissement répartis comme suit :

- 223 000 euros pour LAHSo qui réalise un travail global d'accompagnement et d'insertion, notamment grâce à l'accueil de jour ;
- 3 500 euros pour l'Entraide Protestante qui lutte contre l'exclusion et apporte son aide aux personnes isolées ;
- 15 000 euros pour Médecins du Monde qui soigne les populations les plus vulnérables.

Nous proposons également un mode de contractualisation inédit sur trois années consécutives pour les associations citées dans le rapport afin d'inscrire les soutiens financiers dans la durée et permettre une stabilité des actions menées par ces associations.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir accepter ce rapport.

Y a-t-il des questions ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur S. LATAIX ne prend pas part au vote

S. LATAIX : « Je réprecise que je ne participe pas au vote pour qu'il n'y ait pas de soucis. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 3819 - Approbation et autorisation de signature de la convention unique Service d'accueil et d'informations des demandeurs et gestion partagée de la demande de logement social 2021-2022. Je laisse Monsieur LATAIX nous présenter ce rapport. »

23. 3819 – Approbation et autorisation de signature - Convention unique Service d'accueil et d'informations des demandeurs et gestion partagée de la demande de logement social 2021-2022

RAPPORTEUR : S. LATAIX

S. LATAIX : « De nouveau, merci. Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'informations des demandeurs a été adopté par délibération du conseil de la Métropole le 10 décembre 2018. Il vise à mieux organiser l'accueil et l'information des demandeurs de logement social et la gestion partagée des demandes sur le territoire métropolitain. Il s'agit tout simplement de répondre au droit à l'information des demandeurs, un des principaux objectifs visés par la loi Alur, donc ça, à travers l'accès à l'information et à la transparence des procédures.

Au niveau local, la Métropole de Lyon et ses partenaires ont décidé de déployer un Service D'accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) composé de trois niveaux complémentaires établis en fonction du service rendu à l'usager et de la nature de leur mission. La Ville de Lyon est engagée au sein du SAID depuis son démarrage en 2017, elle dispose d'accueils de type 1, donc la mission est d'orienter et d'accueillir, et accueils de type 2 comme ici, dans cette mairie, mairie du 3^e arrondissement, dont la mission est d'accueillir, d'enregistrer la demande des conseillers.

Alors, juste au passage, je vous signale que dans la pratique, nos agents, les agents du pôle social de la mairie, vont bien au-delà des missions minimales et privilégient à chaque fois la recherche des solutions actives et l'on peut souligner leur implication.

Le travail partenarial a été engagé dès 2012 autour de la création de l'Association de gestion du Fichier Commun du Rhône. Sans rentrer dans les détails techniques, ça permet une gestion partagée des demandes de logement social afin de suivre le traitement et les événements intervenus sur chaque demande et puis celles, bien sûr, relatives au processus d'attribution.

La convention unique 2021-2022 n'apporte aucune modification au mode de fonctionnement actuel du SAID, ainsi qu'au système de gestion partagée de la demande et elle s'appliquera jusqu'au

31 décembre 2022. La signature de cette convention permet ainsi de poursuivre les activités de gestion et de la demande de logement social telles que pratiquées aujourd'hui au sein des différents accueils de la Ville de Lyon en s'appuyant sur l'outil de gestion partagé cité précédemment, donc géré par l'association du Fichier Commun du Rhône.

Si ces dispositions techniques, mais importantes, recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames, et messieurs, d'approuver cette convention. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 3028 - Cession à l'euro symbolique à la Métropole de Lyon d'une emprise de terrain d'environ 616 m² située devant la bibliothèque municipale de la Part-Dieu en vue de sa requalification dans le cadre de la ZAC Part-Dieu. Je vous laisse, Monsieur Bertrand MAES, nous expliquer ça. »

24. 3028 – Lyon 3^e - Cession à l'euro symbolique à la Métropole de Lyon d'une emprise de terrain d'environ 616 m² située devant la bibliothèque municipale Part-Dieu en vue de sa requalification dans le cadre de la ZAC Part-Dieu - EI 03047 - N° inventaire 03047 T 001-02, 03047 T 002-01

RAPPORTEUR : B. MAES

B. MAES : « Oui, merci, Madame la Maire. Simplement pour dire que cette cession a pour but de réaliser un mail piéton au nord de la bibliothèque et qui permettra aussi de traverser le bâtiment du centre commercial.

Je vous invite à approuver ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Pour notre dernier rapport, il s'agit de la question du 3^e arrondissement au conseil municipal du 31 mars. »

25. Question MA3 au CM : Thématique de l'accessibilité

RAPPORTEURE : V. DUBOIS-BERTRAND

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous présente donc la question que je poserai à Monsieur le Maire :
« Lors de la commission générale du 4 mars dernier, nous avons pu échanger pour comprendre et lutter contre le validisme. J'ai entendu les difficultés pour les personnes en situation de handicap de pouvoir accéder à un logement adapté pour garantir leur autonomie comme tout un chacun, de pouvoir se déplacer dans l'espace public sans obstacle et avec des repères accessibles à tout type de handicap ou de pouvoir accéder aux bâtiments publics comme aux établissements privés tels que les commerces, les restaurants ou les cabinets médicaux.

En février 2005, il y a donc dix-sept ans, la France votait pourtant une loi obligeant les villes à offrir un cadre de vie adapté à toutes et à tous en rendant l'espace urbain accessible dans un délai de dix ans. Mais les délais supplémentaires et les souplesses accordées face aux difficultés à respecter les échéances prévues ou le renoncement de trop nombreux élus ont considérablement réduit l'ambition initiale. Si notre collectivité a pris beaucoup de retard pour la mise en accessibilité de l'espace urbain, c'est aussi parce que le travail avec les acteurs privés n'a pas été fait alors même que c'est un point central. En effet, la difficulté à rendre accessible des milliers de mètres carrés de bâtiments publics ou des infrastructures lourdes, comme un métro, est compréhensible. Par contre, en parallèle de ce travail de longue haleine, la Ville aurait dû depuis vingt ans accompagner les acteurs privés à rendre leurs

établissements accessibles. Chaque acteur doit faire un petit effort à sa mesure pour que la ville soit plus accessible dans son ensemble. Ainsi, comment penser une ville accueillante à l'égard des personnes en situation de handicap ? Près de vingt ans après cette fameuse loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'enjeu reste le même, mais les approches ont évolué. Exit les méthodes focalisées sur la seule conformité technique des bâtiments, des espaces publics et des transports. La grille de lecture des acteurs est désormais celle de la ville inclusive. Œuvrer pour l'accès de tous sans restriction aux espaces urbains et services avec pour objectif de répondre à l'ensemble des besoins et désirs de la population et de leur donner une place centrale dans les processus de gouvernance, quelle que soit leur contrainte ou leur capacité physique ou cognitive. Dit autrement, il s'agit de lever tous les obstacles urbanistiques ou sociaux qui empêcheraient certains citoyens de participer à la vie de la communauté. C'est là un enjeu de taille, puisque les personnes en situation de handicap sont touchées par diverses formes d'exclusion.

En 2015, le défenseur des droits pointait ainsi le handicap comme la deuxième cause de discrimination à l'embauche. La Ville elle-même dans sa structure et son organisation est susceptible d'amplifier certaines contraintes des personnes en situation de handicap. Ces terribles constats, comme les différents échanges et interventions issus de cette commission générale m'ont donc amenée à la question que je vous pose aujourd'hui : Monsieur le Maire, quel peut être le travail de la Ville en lien avec la Métropole et l'État pour accélérer drastiquement la mise en accessibilité des logements, de la voirie et des bâtiments recevant du public, qu'ils soient publics ou privés, et comment la ville entend-elle prendre en considération l'avis et l'expertise d'usage des personnes directement concernées ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets cette question aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La question est donc acceptée, je vous en remercie. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons aux questions diverses. »

II. Questions diverses

V. DUBOIS BERTRAND : « Y a-t-il des questions diverses ? Madame DE MONTILLE. »

B. DE MONTILLE : « Oui, j'ai une question concernant les travaux qui ont lieu place du Pont en ce moment, est-ce que vous pouvez nous donner quelques informations ? Également sur la piétonnisation de la rue de Marseille et de la rue Paul-Bert qui était, malgré les consultations, pas franchement attendue par les habitants. Est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'il en est ? Merci. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Au niveau des travaux sur la place Gabriel Péri, il s'agit des travaux de mise à niveau de la voirie pour pouvoir faire le passage piéton. Et au niveau de la piétonnisation de la rue de Marseille, là, ça concerne le 7^e arrondissement, donc ce sera à la maire du 7^e de répondre et je pense que la question lui sera posée ce soir. Et la piétonnisation de la rue Paul-Bert a été effectivement évoquée, mais il n'y a rien d'acté ni de figé, de prévu. »

B. DE MONTILLE : « Est-ce que vous, vous y êtes favorable, à la piétonnisation de la rue Paul-Bert ? »

V. DUBOIS BERTRAND : « Je ne vais pas vous répondre moi, parce que ce n'est pas mon avis personnel qui prévaut, c'est ce qui va être étudié, concerté et ce qui va ressortir de ce qu'on pourra entendre et consulter. Je ne vais pas vous donner mon avis sur ce sujet-là. Madame SANCHEZ. »

M. SANCHEZ : « Je peux apporter un complément. Même si on ne parle pas de piétonnisation définitive de la rue Paul-Bert, en tout cas, nous, on est favorables à tester toujours des expérimentations et c'est pour ça que l'on a proposé dans le cadre de la Voie est libre qu'il y ait peut-être une partie de la rue Paul-Bert qui soit à nouveau piétonnisée. On verra bien ce que ça donne et peut-être qu'on pourra vous répondre plus tard sur l'avis définitif de la majorité du 3^e. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Nous allons vous donner deux informations en cette fin de conseil d'arrondissement. Je laisse Madame SESSIECQ vous parler du budget participatif. »

M. SESSIECQ : « Merci, Madame la Maire. Chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. 2022 est une année importante pour la Ville de Lyon et une grande première, la Ville se dote en effet d'un budget participatif pour la première fois de son histoire. Un budget participatif ouvert à toutes et tous,

habitantes et habitants, résidentes et résidents, mais aussi aux personnes étudiant ou travaillant à Lyon, sans condition d'âge ou de nationalité. J'ai eu le plaisir lors du dernier conseil d'arrondissement de vous faire part de son règlement en large, en long et en travers et nous l'avons approuvé.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous annoncer le lancement du budget participatif qui a eu lieu hier, lundi 14 mars 2022, avec l'ouverture de la plateforme Oyé pour que chacune et chacun dépose son idée pour la Ville. L'adresse, c'est oye.participer.lyon.fr, vous y trouverez l'ensemble des informations pour mieux comprendre le budget participatif, découvrir son règlement, participer à des ateliers en arrondissement, retrouver les outils de mobilisation et de communication. Cette plateforme sera ouverte jusqu'au 17 juin 2022. À propos des ateliers, il y en aura près d'une trentaine sur l'ensemble de la ville et trois sur notre arrondissement. Je vous donne les dates et les lieux :

- Mardi 22 mars à 18 h 30 en mairie du 3^e, salle Brouillard où nous sommes présentement ;
- Lundi 9 mai, 18 h 30, au château Sans-Souci, la salle Scherrer, donc au 36 avenue Lacasagne ;
- Samedi 4 juin à 10 h 30 sur la place du château, en extérieur, à Montchat ;
- Jeudi 9 juin à 18 h 30, un quatrième atelier qui sera partagé avec le 7^e arrondissement à la Maison du projet Péri qui va ouvrir au 2 rue Gilbert Dru dans le 7^e.

Le principe, rapidement, des ateliers d'émergence, c'est de se donner deux heures pour avoir des informations de façon complète et pédagogique qui pourront aider chacune et chacun à déposer son idée sur la plateforme selon les critères d'éligibilité, bénéficier à la ville et à ses habitants et ses habitantes, concerner les dépenses d'investissement, entrer dans le champ des compétences communales.

Je vous remercie de votre attention. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Et avant de terminer, je tenais à vous rappeler les dates de la première édition de la Fête du Printemps de notre arrondissement qui se déroulera les 23, 24 et 26 mars prochain. Vous avez toutes et tous reçu par mail le détail de la programmation, vous l'avez aussi sur votre table. Vous pouvez aussi la retrouver sur le site de la mairie et sur les réseaux sociaux et j'espère pouvoir vous y voir nombreux à la rencontre des habitants.

Merci beaucoup et je vous souhaite une bonne fin de soirée. »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 20 h 19